

RÉSOLUTION N° 449

ÉTATS FINANCIERS DE L'IICA POUR 2005
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.483(06), « États financiers de l'Institut pour 2005 et Rapport des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.d du Règlement intérieur du Comité exécutif stipule qu'il incombe à cet organe de direction d'examiner les états financiers de l'Institut et de transmettre le rapport correspondant au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil);

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières de l'Institut pendant l'exercice 2005 et du respect, dans l'administration de l'IICA, des dispositions des règlements de l'Institut;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans son douzième rapport annuel, établit qu'il a examiné le rapport des commissaires aux comptes concernant les états financiers de l'IICA pour l'année 2005 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règles de l'IICA et aux normes de vérification internationales,

DÉCIDE :

D'approuver les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2005 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes concernant les dits états financiers.